



BU 2023 / AFP 2024-2026 – Propositions et déclarations de planification

Version 6

06.12.2022

FIN Points de l'ordre du jour 69/70 2021.FINGS.267

Remarques :

- En cas de motions et de déclarations de planification de même teneur qui visent à poursuivre les propositions relatives au budget au cours des années PIMF, une délibération groupée a lieu. Les votes ont lieu séparément pour chaque proposition et chaque déclaration de planification.
- Une délibération groupée est prévue pour les deux blocs « Distribution du bénéfice de la Banque nationale » et « Mesures salariales ». Il est ensuite procédé au vote pour chaque motion/chaque déclaration de planification séparément.

1. Propositions et déclarations de planification

Au- teur/trice	Nr.	Propositions / déclaration de planification	+	-	Porte-pa- role
			++	--	
Débat de fond					Député Bich- sel
Distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (délibération groupée)					
Majorité CFin	BNS 1	FIN – Prestations de services finances du groupe Proposition BU 2023 Le solde est réduit de 160 millions de francs (diminution de revenus) Motivation : par rapport aux planifications précédentes, la distribution du bénéfice de la BNS dans le budget 2023 ne doit pas être rehaussée pour atteindre la distribution maximale possible de 480 millions de francs, mais devrait être maintenue au niveau actuel de 320 millions de francs.	+		Député Bich- sel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)

CFin	BNS 2	FIN – Prestations de services finances du groupe Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Pour l'année de planification 2024, les 160 millions de francs supplémentaires inscrits au titre de la distribution du bénéfice de la BNS doivent être éliminés et, comme pour les années de planification suivantes (2025 et 2026), il convient de tabler sur une distribution de bénéfices de 320 millions de francs.	+		Député Bichsel
UDF (Député Kullmann)	BNS 3	FIN – Prestations de services finances du groupe Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Pour l'année de planification 2024, les 160 millions de francs supplémentaires inscrits au titre de la distribution du bénéfice de la BNS doivent être éliminés. Aucune distribution du bénéfice n'est à prévoir pour les années de planification suivantes (2025 et 2026).		-	
Mesures salariales et gestion des postes (délibération groupée)					
Minorité CFin	Salaires 1	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant Proposition BU 2023 Les soldes du budget 2023 doivent être augmentés de 28,4 millions de francs afin que le personnel cantonal et le corps enseignant puissent bénéficier d'un taux de renchérissement de 1,5 % au lieu des 0,5 % prévus par le gouvernement. Cela permettrait une augmentation totale des salaires correspondant à peu près au taux d'inflation annuel (3 %).		-	Députée Stotzer (minorité) Député Bichsel (majorité)
PS-JS (député Egger) Les Verts (députée Ruch)	Salaires 1a	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant Proposition BU 2023 Les soldes du budget 2023 doivent être augmentés de 71 millions de francs afin que le personnel cantonal et le corps enseignant puissent bénéficier du taux complet de renchérissement de 3 % au lieu des 0,5 % prévus par le gouvernement.		-	
Minorité CFin	Salaires 2	Moyens pour les mesures salariales « Entreprises subventionnées » (GP 5.7.2 « Santé publique » et 5.7.3 « Intégration sociale et action sociale ») Proposition BU 2023 Pour les entreprises subventionnées de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, les mesures salariales doivent être augmentées de 1 % dans le budget 2023, afin que l'augmentation totale des salaires corresponde à peu près au renchérissement annuel de 3 %. Il en résulte une détérioration du solde de 13,8 millions de francs.		-	Députée Stotzer (minorité) Député Bichsel (majorité)

PS-JS (député Egger) Les Verts (députée Ruch)	Salaires 2a	Moyens pour les mesures salariales « Entreprises subventionnées » (GP 5.7.2 « Santé publique » et 5.7.3 « Intégration sociale et action sociale ») Proposition BU 2023 Pour les entreprises subventionnées de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, les mesures salariales doivent être augmentées de 2,5 % dans le budget 2023, afin que le renchérissement total de 3 % puisse être compensé. Il en résulte une détérioration du solde de 34,6 millions de francs.		-	
Minorité CFin	Salaires 3	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le renchérissement annuel 2022 non pris en compte dans les mesures salariales pour le personnel cantonal et le corps enseignant doit être entièrement pris en compte dans la prochaine planification du budget 2024/PIMF 2025-2027.		-	Député Egger (minorité) Député Bichsel (majorité)
Minorité CFin	Salaires 4	Moyens pour les mesures salariales « Entreprises subventionnées » (GP 5.7.2 « Santé publique » et 5.7.3 « Intégration sociale et action sociale ») Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le renchérissement annuel 2022 non pris en compte dans les mesures salariales pour le personnel cantonal et le corps enseignant doit être entièrement pris en compte dans la prochaine planification du budget 2024/PIMF 2025-2027.		-	Député Egger (minorité) Député Bichsel (majorité)
Le Centre (Députée Bühler)	Salaires 5	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal Proposition BU 2023 La part de 0,7 % pour la progression salariale individuelle du personnel cantonal - à l'exception du corps enseignant - est supprimée, (soit CHF 8,3 millions).		-	
Le Centre (Députée Bühler)	Salaires 6	Moyens pour les mesures salariales « Entreprises subventionnées » (GP 5.7.2 « Santé publique » et 5.7.3 « Intégration sociale et action sociale ») Proposition BU 2023 La somme libérée par la proposition Salaires 5 doit être utilisée pour des mesures salariales individuelles dans les entreprises subventionnées, pour les collaboratrices et collaborateurs dont le revenu annuel ne dépasse pas 70 000 francs (poste à 100 %).			obsolète

PVL (Député Vögel)	Salaires 7	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant Déclaration de planification BU 2023 Le renchérissement ne doit pas être compensé par une augmentation proportionnelle des salaires de 0,5 % ; en revanche, l'ensemble des échelons du tableau des salaires doit être augmenté du même montant fixe pour un total équivalent à 0,5 % de la masse salariale il faut allouer un montant fixe et unique de l'ordre de 0,5 % de la masse salariale. Cette mesure doit être mise en œuvre de manière à ne pas modifier le solde du budget présenté par le Conseil-exécutif.		-	
PVL (Député Vögel)	Salaires 8	Mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Pour les années de planification, le renchérissement ne doit pas être compensé par une augmentation proportionnelle des salaires de 0,5 % ; en revanche, il faut allouer de manière unique un montant fixe de l'ordre de 0,5 % de la masse salariale.		-	
PVL (Député Vögel)	Salaires 9	Moyens pour les mesures salariales « Entreprises subventionnées » (GP 5.7.2 « Santé publique » et 5.7.3 « Intégration sociale et action sociale ») Proposition BU 2023 Il est suggéré aux entreprises subventionnées de ne pas compenser le renchérissement par une augmentation proportionnelle des salaires de 0,5 %, mais d'augmenter plutôt l'ensemble des échelons salariaux d'un montant fixe de l'ordre de 0,5 % de la masse salariale.		-	

Gestion des postes					
CFin	Pos-tes 1	Gestion des postes Déclaration de planification BU 2023 (PIMF 2024-2026) Le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature sont chargés de veiller à ce que les postes créés pour une durée déterminée soient supprimés au terme de leur durée limitée et ne soient pas transformés « subrepticement » en postes fixes. Toute création de poste définitif se révélant nécessaire par la suite doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme et être dûment motivée.	+		Député Bichsel
CFin	Pos-tes 2	Gestion des postes Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Les économies concernant les effectifs (gains en termes d'efficience et de synergie) escomptées grâce à l'introduction d'ERP doivent être réalisées à l'échelle du canton. En particulier, les économies liées à la centralisation des services (surtout la comptabilité et les ressources humaines) dans les différentes unités d'organisation doivent être réalisées de façon systématique (réaffectation des pourcentages de postes).	+		Député Bichsel
CFin	Pos-tes 3	Gestion des postes Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Les nouveaux postes ou les augmentations de pourcentages de postes ne sont considérés comme refinancés que si les conditions correspondantes (contributions de tiers promises de manière contraignante et économiquement assurées) sont remplies (art. 45, al. 1 LFP). L'augmentation possible ou attendue des recettes ou des dépenses ainsi que le cofinancement par le biais d'une compensation cantonale des charges ne remplissent pas cette exigence.	+		Député Bichsel
Majorité CFin	Pos-tes 4	Pénurie de personnel enseignant Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le canton de Berne prend des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant et met à disposition les ressources nécessaires pour y faire face.		-	Députée Bauer (majorité) Député Bichsel (minorité)

UDC (Député Lanz) Majorité CFin (Député Bichsel)	Pos-tes 4a	Pénurie d'enseignantes et d'enseignants Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le canton de Berne prend des mesures pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants et met à disposition les ressources nécessaires à cet effet.	+		Députée Bauer (minorité CFin)
CHA – Nouveaux postes					
CFin	3.7.1. (a)	CHA – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil Proposition BU 2023 Le solde est réduit de 100 000 francs grâce à l'abandon d'une partie des postes nouvellement créés à l'Office de la communication (-0,8 EPT ¹).	+		Député Bichsel
CFin	3.7.1. (b)	CHA – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde est réduit de 100 000 francs grâce à l'abandon d'une partie des postes nouvellement créés à l'Office de la communication (-0,8 EPT).	±		Député Bichsel
CFin	3.7.1. (c)	CHA – Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le nouveau poste au Secrétariat à l'administration numérique doit être créé sous forme de CDD. Au plus tard à partir de 2025 et des années du plan suivantes, le solde du groupe de produits devra être amélioré de CHF 125 000.	+		Député Bichsel
DEEE – Programme de promotion des énergies renouvelables (délibération groupée)					
Minorité CFin (déposée par la CIAT)	4.7.7. (a)	DEEE – Environnement et énergie Proposition BU 2023 Les moyens alloués au programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique doivent être augmentés de CHF 10 millions dans le budget 2023.	+		Députée Ruch (minorité) Député Bichsel (majorité)

¹-Selon le rapport sur les ressources humaines, les frais de personnel moyens dans le canton de Berne s'élevaient en 2021 à CHF 105 340.00. Un forfait de 18 % est rajouté pour le calcul des cotisations de l'employeur aux assurances sociales (LPP comprise), ce qui équivaut à un montant moyen de CHF 124 301.20 par ETP, montant arrondi à CHF 125 000.

Majorité CFin	4.7.7. (b)	DEEE – Environnement et énergie Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Les moyens à allouer au programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour les années du plan 2024-2026 doivent être suffisants pour mettre en œuvre les mesures de promotion prévues même en cas de suppression ou de réduction des subventions fédérales.	+		Députée Ruch (majorité) Député Bichsel (minorité)
------------------	------------	---	---	--	--

DEEE – Nouvelles tâches/postes Office de l'environnement et de l'énergie					
Minorité CFin	4.7.7. (c)	DEEE – Environnement et énergie Proposition BU 2023 Le nombre d'EPT au sein de l'Office doit être augmenté de 1,5, ce qui entraîne une péjoration du solde de CHF 0,23 million pour les années 2024-2026.		-	Député Bichsel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Minorité CFin	4.7.7. (d)	DEEE – Environnement et énergie Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le nombre d'EPT au sein de l'Office doit être augmenté de 1,5, ce qui entraîne une péjoration du solde de CHF 0,23 million pour les années 2024-2026.		-	Députée Rüfenacht (minorité) Député Bichsel (majorité)
CFin	4.7.7. (e)	DEEE – Environnement et énergie Déclaration de planification BU 2023 et PIMF 2024-2026 Pour mener à bien les tâches qui lui incombent en matière de protection du climat, le Conseil-exécutif fait appel autant que possible aux structures existantes au sein de l'administration cantonale, sans égards à la Direction à laquelle elles appartiennent, et également aux structures relevant d'autres organisations chargées de tâches publiques. La libre circulation des informations doit être garantie autant que possible. Lorsqu'il crée de nouveaux services, le Conseil-exécutif s'efforce de ne pas entrer en concurrence avec des organisations existantes chargées de tâches publiques présentant un rapport avec la protection du climat à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration cantonale.	+		Député Bichsel

Majorité CFin	4.9.1. (a)	DEEE – Fonds de régénération des eaux (évolution de fortune du fonds) Proposition BU 2023 Le solde du GP « nature » n'est pas modifié ; l'évolution de la fortune (augmentation de la fortune en 2023) dans le Fonds de régénération des eaux augmente ainsi de CHF 125 000 pour atteindre CHF 686 846.	+		Député Bichsel (ma- jorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Majorité CFin	4.9.1. (b)	DEEE – Fonds de régénération des eaux (évolution de fortune du fonds / financement spécial) Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde du GP « nature » n'est pas modifié ; l'évolution de la fortune (augmentation de la fortune en 2023) dans le Fonds de régénération des eaux augmente ainsi de CHF 125 000 pour atteindre CHF 686 846.	+		Député Bichsel (ma- jorité) Députée Rüfenacht (minorité)
DSSI – Mesures de lutte contre le coronavirus (délibération groupée)					
Majorité CFin	5.7.2. (a)	DSSI – Santé publique Proposition BU 2023 Le solde du budget est réduit de CHF 7 500 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de la quasi-totalité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.	+		Député Bich- sel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Majorité CFin	5.7.2. (b)	DSSI – Santé publique Déclaration de planification PIMF 2024 Le solde du PIMF 2024 est réduit de CHF 5 000 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon total des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.	+		Député Bich- sel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
DSSI – Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (délibération groupée)					
Les Verts (Députée Patzen) PS-JS (Députée Schindler)	5.7.2. (c)	DSSI – Santé publique Proposition BU 2023 Le solde du budget 2023 est augmenté de CHF 1 400 000 afin d'avoir deux fois plus de res- sources à disposition pour agrandir à court terme la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.		-	

Les Verts (Députée Patzen) PS-JS (Députée Schindler)	5.7.2. (d)	DSSI – Santé publique Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026 afin d'avoir deux fois plus de ressources à disposition pour agrandir à court terme la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et afin que les mesures dans le domaine inscrites au budget en 2023 et 2024 soient aussi possibles en 2025 et 2026.	+		
---	------------	---	---	--	--

DSSI – Places de formation en soins infirmiers ES (délibération groupée)					
Les Verts (Députée Ruch) PS-JS (Députée Bauer)	5.7.2. (e)	DSSI – Santé publique Proposition BU 2023 Le solde du budget 2023 est augmenté de CHF 1 400 000 afin de créer 25 au lieu de 10 places de formation en soins infirmiers ES et de mettre ainsi en œuvre la motion 103/2021 « Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES ».		-	
Les Verts (Députée Ruch) PS-JS (Députée Bauer)	5.7.2. (f)	DSSI – Santé publique Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026, afin de créer 25 au lieu de 10 places de formation en soins infirmiers ES et de mettre ainsi en œuvre la motion 103/2021 « Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES ».	+		
DSSI – Compensation du renchérissement dans l'aide sociale (délibération groupée)					
Les Verts (Députée Patzen) PS (Députée Ko-cher)	5.7.3 (a)	DSSI – Intégration et affaires sociales Proposition BU 2023 Il faut prévoir CHF 3 000 000 supplémentaires dans le budget 2023 afin d'augmenter de 2,5 % le forfait pour l'entretien de l'aide sociale pour compenser le renchérissement, conformément à la recommandation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de affaires sociales (CDAS).		-	

Les Verts (Députée Patzen) PS (Députée Koehler)	5.7.3 (b)	DSSI – Intégration et affaires sociales Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Il faut prévoir une augmentation annuelle du solde de CHF 3 000 000 durant les années de planification afin d'augmenter de 2,5 % le forfait pour l'entretien de l'aide sociale pour compenser le renchérissement, conformément à la recommandation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).		--	
Député Brönnimann (PVL)	5.7.3 (c)	DSSI – Intégration et affaires sociales Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Il faut prévoir une augmentation annuelle du solde durant les années de planification afin d'appliquer, pour le forfait pour l'entretien, une compensation du renchérissement de l'ordre de 2,5 % (conformément à la recommandation de la CDAS) aux postes du panier type de la CSIAS touchés par l'inflation sous-jacente.		-	

DIJ – Nouveaux postes OACOT (délibération groupée)					
Majorité CFin	6.7.4. (a)	DIJ – Organisation du territoire et affaires communales Déclaration de planification BU 2023 Le solde reste inchangé. Les 5 EPT demandés ne sont approuvés qu'en tant que postes à durée limitée pour un an. Seul le rapport exigé par la motion Speiser (184-2021) pourra indiquer si l'augmentation des besoins est durable.	+		Député Bichsel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Majorité CFin	6.7.4. (b)	DIJ – Organisation du territoire et affaires communales Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde doit être amélioré de CHF 625 000, car les cinq EPT figurant au BU 2023 ne sont approuvés que pour une durée déterminée. Le maintien de ces EPT pour une durée indéterminée n'est envisageable que si le Conseil-exécutif est en mesure d'en justifier la nécessité de manière compréhensible dans le rapport qu'il doit fournir en réponse à la motion Speiser (184-2021).	+		Député Bichsel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)

DSE – Nouveaux postes OCRN (délibération groupée)					
CFin	7.7.3.	DSE – Circulation routière et navigation Déclaration de planification BU 2023 et PIMF 2024-2026 Le solde reste inchangé, mais les trois nouveaux postes d'expertes et experts de la circulation (3 EPT) créés afin de réduire le retard accumulé en matière d'expertise de véhicules doivent être supprimés.	+		Député Bichsel
DSE – Nouveaux postes Population (délibération groupée)					
CFin	7.7.5. (a)	DSE – Population Proposition BU 2023 Le solde est réduit de CHF 250 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de deux des trois postes nouvellement créés pour la mise en œuvre de la motion 073-2020 (« Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » ; soit 2 EPT en moins).	+		Député Bichsel
CFin	7.7.5. (b)	DSE – Population Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde doit être amélioré de CHF 250 000 ; en abandonnant deux des trois postes nouvellement créés pour la mise en œuvre de la motion 073-2020 (« Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » ; soit 2 EPT en moins).	+		Député Bichsel
FIN – Impôts					
Minorité CFin	8.7.4 (a)	FIN – impôts et prestations de services (baisse de la quotité d'impôt du canton de Berne) Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Il faut renoncer à réduire la quotité d'impôt pour les personnes morales de deux dixièmes pour les années 2024 et 2025.		-	Député Bichsel (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)

Les Verts (Députée Ruch) PS-JS (Députée Rüfenacht)	8.7.4 (b)	FIN – impôts et prestations de services Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Il faut renoncer à réduire la quotité d'impôt de 0,5 dixième pour les personnes physiques durant les années de planification 2024 à 2026, ce qui améliore le solde de CHF 72,5 millions par an. Au vu des primes élevées et du renchérissement général, la marge de manœuvre financière décelée dans le projet de baisse d'impôts doit être utilisée de façon plus ciblée pour soutenir les familles à faibles revenus, par exemple en réduisant les primes, plutôt qu'en ouvrant la vanne pour alléger l'ensemble de la population.		-	
---	-----------	--	--	---	--

INC – Évolution démographique					
Minorité CFin	9.7.2. (a)	INC – École obligatoire et offre périscolaire Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Dans les années du plan, le groupe de produits École obligatoire et offre périscolaire est adapté sur la base de l'évolution démographique.		-	Député Bichsel (majorité) Députée Ruch (minorité)
PVL (Député Buri)	9.7.2 (b)	INC – École obligatoire et offre périscolaire Déclaration de planification PIMF 24-26 Pour la contribution du canton au financement du travail social en milieu scolaire des communes selon l'article 60a de la loi sur l'école obligatoire, il faut prévoir une part de 30 % à partir de l'année de planification 2024 au lieu de la part actuelle de 10 %, ce qui correspond à une augmentation de la contribution d'au moins 2 millions de francs.		--	Député Vögeli (minorité CFin)
Les Verts (Député Widmer) PS-JS (Députée Marti)	9.7.2 (c)	INC – École obligatoire et offre périscolaire Proposition BU 2023 Le solde du groupe de produits École obligatoire et offre périscolaire est augmenté de CHF 17 millions pour l'année 2023 afin de tenir compte de l'évolution démographique et de garantir en particulier des classes d'une taille contrôlable, et ce, dans le but de soulager le corps enseignant.		-	

INC – Cotisations de l’employeur à la caisse de pension de la HEP Bern (délibération groupée)					
CFin	9.7.4 (a)	INC – Enseignement supérieur Proposition BU 2023 Le solde est réduit de CHF 300 000 ; cette réduction est obtenue par l’abandon de la compensation par le Conseil-exécutif de l’augmentation des cotisations de l’employeur à la caisse de pension de la Haute École pédagogique, dont le régime correspondrait ainsi à celui appliqué à l’Université et à la BFH.	+		Député Bichsel
CFin	9.7.4 (b)	INC – Enseignement supérieur Déclaration de planification 2024-2026 Le solde est réduit de CHF 300 000 ; cette réduction est obtenue par l’abandon de la compensation par le Conseil-exécutif de l’augmentation des cotisations de l’employeur à la caisse de pension de la Haute École pédagogique, dont le régime correspondrait ainsi à celui appliqué à l’Université et à la BFH.	+		Député Bichsel
INC – Postes EDUBERN (délibération groupée)					
CFin	9.7.6. (a)	INC – Services centralisés Proposition BU 2023 Le solde est réduit de CHF 375 000 ; cette réduction est obtenue en abandonnant les trois nouveaux postes (3 EPT) créés pour renforcer l’utilisation des services TIC EDUBERN.	+		Député Bichsel
CFin	9.7.6. (b)	INC – Services centralisés Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde est réduit de CHF 375 000 ; cette réduction est obtenue en abandonnant les trois nouveaux postes (3 EPT) créés pour renforcer l’utilisation des services TIC EDUBERN.	+		Député Bichsel
DTT – Poste Mobilité douce					
Les Verts (Député Remund) PS-JS (Députée Rüfenacht)	10.7.3	INC- Infrastructures Déclaration de planification PIMF 2024-2026 Le solde est augmenté de CHF 125 000 lors de chacune des années de planification afin de créer un poste supplémentaire dans la mobilité douce. La promotion des déplacements à vélo et l’extension des itinéraires de VTT conformément à la loi sur les routes ne sont pas possibles sans personnel supplémentaire.		-	

Compensation du déficit 2021 (délibération groupée)					
CFin	8.7.2 (a)	FIN – Prestations de services finances du groupe Proposition BU 2023 Le solde est amélioré d'un montant de CHF 38 millions ; cette amélioration est obtenue au moyen d'une réduction des charges extraordinaires d'un peu moins de CHF 73 millions à CHF 35 millions ¹ .		-	Député Bichsel
PEV (Député Stotzer)	8.7.2 (a1)	FIN – Prestations de services finances du groupe Proposition BU 2023 Le solde est amélioré d'un montant de CHF 48 millions ; cette amélioration est obtenue au moyen d'une réduction des charges extraordinaires d'un peu moins de CHF 73 millions à CHF 25 millions ² .	+		Député Bichsel
CFin	8.7.2 (b)	FIN – Prestations de services finances du groupe Déclaration de planification PIMF 2024 à 2026 Des charges supplémentaires de CHF 35 millions sont inscrites au solde de l'année de planification 2024 ³ ; ce résultat est obtenu par l'inscription au titre de charges extraordinaires de l'excédent de charges restant du rapport de gestion 2021.		-	Député Bichsel
PEV (Député Stotzer)	8.7.2 (b1)	FIN – Prestations de services finances du groupe Déclaration de planification PIMF 2024 à 2026 Des charges supplémentaires de CHF 48 millions sont inscrites au solde de l'année de planification 2024 ⁴ ; ce résultat est obtenu par l'inscription au titre de charges extraordinaires de l'excédent de charges restant du rapport de gestion 2021.	+		Député Bichsel

¹ Excédent de revenus inscrit au budget 2023 : CHF 114 millions ; déduction de la distribution supplémentaire de bénéfices de la BNS : CHF 160 millions ; de l'excédent de charges de CHF 46 millions résultant de ce calcul doivent être déduites les corrections budgétaires proposées, soit environ CHF 8 millions, pour aboutir à un excédent de charges à prévoir de CHF 38 millions.

² Excédent de revenus inscrit au budget 2023 : CHF 114 millions ; déduction de la distribution supplémentaire de bénéfices de la BNS : CHF 160 millions ; de l'excédent de charges de CHF 46 millions résultant de ce calcul doivent être déduites les corrections budgétaires adoptées d'environ -2 millions de francs, pour aboutir à un excédent de charges à prévoir de CHF 48 millions.

³ Excédent de charges du rapport de gestion 2021 : CHF 73 millions ; compensation déjà inscrite au budget 2023 : CHF 38 millions ; reste un déficit de CHF 35 millions à compenser au cours de l'année du plan 2024, condition remplie grâce à l'excédent inscrit au plan pour 2024.

⁴ Excédent de charges du rapport de gestion 2021 : CHF 73 millions ; compensation déjà inscrite au budget 2023 : CHF 25 millions ; reste un déficit de CHF 48 millions à compenser au cours de l'année du plan 2024, condition remplie grâce à l'excédent inscrit au plan pour 2024.

2. Dispositions finales

Auteur/trice		Propositions	+	-	Porte-parole
			++	--	
CFin		Budget 2023 – Adoption avec les valeurs-repères suivantes: - Excédent de revenus dans le compte de résultats 0,1 Mio. CHF - Investissements nets (y c. financements spéciaux) 471,1 Mio. CHF - Solde de financement -111,2 Mio. CHF - Quotité d'impôt pour les personnes physiques 3,025 - Quotité d'impôt pour les personnes morales 2,820 - Cadre du nouvel endettement (limite de crédit) 700 Mio. CHF - Report du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées de la DTT au Fonds des rives des lacs et des rivières en vertu de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières 1,0 Mio. CHF			Député Bichsel
CFin		Plan intégré mission-financement – Approbation			Député Bichsel